Envoyé en préfecture le 07/08/2026
Reçu en préfecture le 07/08/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260805-DEC28082026-DE

COMMUNE DE LANDEHEN

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

DECISION DU MAIRE N° : DEC 28-08-2026 du 05 Aout 2026

OBJET : 1.1 -ACQUISITION D'UN ORDINATEUR pour les SERVICES TECHNIQUES

La Maire de la commune de LANDEHEN,

- Vu le CGCT, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération 2020-06-01-01 en date du 04 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,
- Vu la décision 28-10-2025 en date du 14 octobre 2025 concernant le remplacement de deux ordinateurs à la mairie,

CONSIDERANT la nécessité de munir les services techniques d'un ordinateur portable,

DECIDE de passer commande d'un ordinateur portable auprès de la société Atinfo, moins disante, pour un montant HT de 479.17 €.

Le montant de cette acquisition sera réglé à l'article 21838 de la section d'investissement.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire,

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes d'Armor)

Décision certifiée publiée le 7/8/2026 - transmise en Préfecture le 7/8/2026

Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes d'Armor)